



**RASSEMBLEMENT/BOURSE DE VÉHICULES ANCIENS  
à CHANTELLE (Allier)  
Dimanche 7 juin 2020**

**RÈGLEMENT EXPOSANT**

**Art. n° 1** = Le Rassemblement/Bourse de véhicules anciens organisé par le club « Les Vieilles Soupapes de Chantelle » aura lieu le **7 juin 2020** au stade municipal de Chantelle (03).

**Art. n° 2** = L'installation des exposants pourra se faire le dimanche à partir de **8 heures**.

**Art. n° 3** = Les exposants de matériels et véhicules s'engagent à ne pas obstruer les chemins d'accès ; et ce afin de faciliter les éventuelles interventions des véhicules de secours et d'urgence.

**Art. n° 4** = Les transactions se faisant entre exposants et visiteurs, le club décline toute responsabilité en cas de litige et ne saurait être tenu pour responsable de toute fraude.

**Art. n° 5** = Le club se réserve le droit de refuser l'accès de toute personne voulant exposer des marchandises ou véhicules n'ayant aucun lien avec le but de cette manifestation.

**Art. n° 6** = Pour les exposants de marchandises, la fiche « inscription/renseignements » devra être envoyée au club **avant le 20 mai 2020**. L'emplacement de 6m x 3m est gratuit.

**Art. n° 7** = Les exposants de marchandises et véhicules s'engagent à être en règle vis-à-vis des différentes assurances. Tout incident entre un exposant et une tierce personne ne saurait mettre en cause la responsabilité du club.

**Art. n° 8** = Toute personne entrant sur le site de l'exposition ayant reçu ce présent règlement vaut acceptation à la signature de la fiche d'inscription. Le club se réserve le droit d'exclure quiconque n'ayant pas respecté les articles ci-dessus.

**Art. n° 9** = L'exposant autorise les organisateurs à disposer librement du droit à l'image dans le cadre de la manifestation.